

DÉLIBÉRATIONS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION du Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-neuf, le 23 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 10 / Votants : 15

Présents : Jean-Louis RODIER - Alain PICARD - Gérard BRUNEL - Jacques COLOMBANI - Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Fabrice CAPPEZ - Amandine NABAIS - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

Absents : Michel CARLIER excusé a donné pouvoir à Gérard BRUNEL - Claude LORY excusée a donné pouvoir à Amandine NABAIS - Nicole GRAZIOSO excusée a donné pouvoir à Fabienne ARBIEU - Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Jacques COLOMBANI - Christian CORNEE excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER - Corinne LEGROS - Didier PEYTHIEU - Jacques DOURAU excusé - Frédérique JOUVE excusée.

Secrétaire de Séance : Noëlle LASALLE

N° 35/2019 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2013/2014 ET 2015 POUR UN MONTANT DE 324.16 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par Monsieur Nicolas MEROUX, trésorier municipal de St Martin de Londres du 05/06/19,
Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier municipal dans les délais réglementaires,
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Maire propose au conseil municipal de :

Statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

N° 205-1 de l'exercice 2015 pour un montant de 100 € (location salle du stade/NPAI et demande de renseignement négative) – compte n° 6541

N° 58-1 de l'exercice 2013 pour un montant de 100 € (location salle du stade/ NPAI et demande de renseignement négative) – compte n° 6541

N° 291-1 de l'exercice 2014 pour un montant de 100 € (location salle du stade/combinaison infructueuse d'actes) – compte n° 6541

N° 202-1 de l'exercice 2015 pour un montant de 24.16 € (location tables et chaises/ RAR inférieur au seuil poursuite) – compte n° 6541.

Le montant des titres de recettes s'élève à 324.16 €.

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, de :

- Approuver l'admission en non-valeur présentée.
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le Maire,
Jean-Louis RODIER

